

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue par voie de conférence téléphonique en date du 29 novembre 2011 à 10 :03 heures, à laquelle sont présents :

Me Gaétan Turbide, MM. Gaétan Vandal, Marcel Alexander et Michel Demers, étant tous les administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Est absent :

- **M. Jean Roy**

Assistent également à la réunion :

- **M. Pierre Benoit, représentant d'Infrastructure Québec**
- **Me Pierre L. Lambert, représentant et conseiller juridique de la Corporation**

CA-2011-11-29/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente réunion tel que présenté.

(Réf : 1.2)

CA-2011-11-29/002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2011

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Secrétaire-
trésorier

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 novembre 2011 tel que rédigé.

(Réf : 1.3)

CA-2011-11-29/003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2011

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 novembre 2011 tel que rédigé.

(Réf : 1.4)

CA-2011-11-29/004

COMITÉ DE SÉLECTION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE, conformément à la loi, le nom de toutes les personnes faisant partie ou assistant le comité de sélection demeure confidentiel; et :

1. QUE le comité de sélection déjà créé par la résolution 2011-07-25-004 soit élargi pour l'analyse des Propositions définitives; et
2. QUE les personnes désignées par le conseil d'administration soient et sont, par les présentes,

Secrétaire-
trésorier

désignées comme membres du comité de sélection pour l'analyse des Propositions définitives; et

3. QUE le quorum aux réunions et délibérations du comité de sélection soit établi à cinq (5) membres; et
4. QUE la personne désignée par le conseil d'administration soit nommée à titre de secrétaire du comité de sélection; et
5. QUE le comité de sélection soit toujours assisté dans ses travaux par la personne désignée par le conseil d'administration, agissant comme une personne ressource au processus suivi dans le cadre de l'API.

(Réf : 3.1)

CA-2011-11-29/005

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 10 :36 heures.

(Réf : 5.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME
CA 29 NOVEMBRE 2011

Secrétaire-
trésorier